



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2022 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue au Centre communautaire, à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Madame Cheryl Sage-Christensen.

Sont présents :

Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Louise Robert
Monsieur le conseiller Yves Robineau
Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Monsieur le conseiller Jacques Suzor
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin

Sont absents :

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur des travaux publics Martin Lafrenière
Monsieur l'inspecteur municipal Samir Grine

Citoyens:

Georges Nadeau

Membre de la presse :

Ouverture de la séance par la maire

Madame Cheryl Sage-Christensen constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2022-10-266 Nomination d'un secrétaire pour la séance d'octobre 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu de nommer Monsieur le Directeur des travaux publics, Martin Lafrenière, secrétaire pour la séance de ce soir en l'absence du directeur général.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-267 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-268 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-269 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

2022-10-270 Journal des achats

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le journal des achats de la période du mois de septembre 2022 au montant total de 1 565 559.09\$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-271 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes du 1^{er} au 30 septembre 2022 au montant de 107 926.92\$.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-272 Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de faire un don de 100\$ à la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau pour contribuer à l'achat d'équipement médical pour notre région.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-273 Appui aux producteurs et productrices acéricoles du Québec

Attendu que l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

Attendu que le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71% de l'ensemble de la production;

Attendu que les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21% en 2020 et 22% en 2021;

Attendu que les produits de l'érable au Québec sont exportés dans 71 pays;

Attendu que la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

Attendu que cette production record engendra pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

Attendu que le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

Attendu que les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

Attendu que pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75% supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

Attendu que l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

Attendu que le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Attendu que l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

Attendu que le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

Attendu que le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

Attendu que le MFFP et les producteurs et productrices acéricoles au Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

Attendu que les PPAQ estiment qu'il faudra ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

Attendu qu'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

En conséquence il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu :

- De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;
- D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant le sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-274 Comité – accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Considérant que la Municipalité de Lac-Sainte-Marie est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c.A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès »);

Considérant que les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (2021, c.25);

Considérant que l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès;

Considérant qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

Considérant qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Lac-Sainte-Marie doit constituer un tel comité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Robineau et il est résolu :

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie :

- Du directeur général et greffier-trésorier responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;
- De la Directrice générale adjointe et greffière – trésorière.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2022-10-275 Recommandation de paiement pour le décompte N°2
concernant la réfection des chemins du Grand-
Poisson-Blanc et du Lac du Brochet**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillée et il est résolu de payer à l'entrepreneur **EXCAVATECH J.L.** la somme de 444 042\$ représentant le décompte N°2 pour la réfection des chemins du Grand-Poisson-Blanc et du Lac du Brochet comme recommandé par Madame Nirisoa Rahehinaina, ingénieur de la firme LAURENCE INC. en date du 5 octobre 2022.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2022-10-276 Mise à niveau et élargissement du Chemin du Lac
Tucker**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres public pour la mise à niveau et l'élargissement du chemin du Lac Tucker;

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Beaudoin et il est résolu de rejeter les deux soumissions reçues considérant un dépassement très important de l'estimation des travaux de mise à niveau et d'élargissement du chemin du Lac Tucker et demande à la direction générale de refaire leur devoir afin de respecter l'estimation budgétaire.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2022-10-277 Appui à la Ville de Gracefield concernant une
traverse de piéton avec signalisation**

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'appuyer la Ville de Gracefield dans ses démarches auprès des autorités compétentes du ministère des Transports du Québec d'installer à l'intersection des rues Saint-Joseph une traverse de piétons avec signalisation pour la sécurité des personnes qui souhaitent traverser la Route 105.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2022-10-278 Appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
concernant la surpopulation de bernaches**

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches auprès



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

des autorités compétentes du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour mettre en place des mesures provinciales, sans frais pour les municipalités, dans le but ultime de contrôler la surpopulation des bernaches dans nos communautés.

La présidente demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

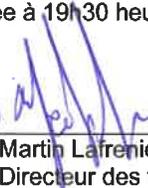
Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés et déposés au dossier de la séance.

2022-10-279 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h30 heures.


Cheryl Sage-Christensen
Maire


Martin Lafrènière, secrétaire
Directeur des travaux publics